

LOUT.CL. SAV/D9/11/03/1993.-
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DU 3 MARS 1994

DECRET N° 94-52/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV
Portant Promotion au titre de l'an-
née 1989 de certains agents des ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Administratifs et Finan-
ciers SAF (Travail et Administration
Générale) en tête: BEDI François.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refon-
te du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant dé-
blocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;

(/u le décret n° 93/115 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/378 du 25 Juin 1993 portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/312 du 19 Juillet 1993 portant or-
ganisation des intérêts des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 94-51 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du
3 Mars 1994 portant Inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1989 des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF
(Travail et Administration Générale) en tête: BEDI François.

DECRETE :

... /

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1989 les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF (Travail et Administration Générale) dont les noms suivent ACC = NEANT.

I°/- T R A V A I L.-

AU 5è ECHELON, INDICE 1190

- BEDI (François) P/C du 1er Juillet 1989 D.G.A.T.

II°/- ADMINISTRATION GENERALE.-

AU 2è ECHELON, INDICE 890

- MAKOUNBOU (Marc) P/C du 1er Août 1989 M. (INT.)
- MANN (Ange Arsène) P/C du 21 Mai 1989 MAEC

AU 3è ECHELON, INDICE 1010

- OBA (Michelle Cyrine) P/C du 9 Juin 1989 D.G.I.
- KIKOUNGA (Antoine) P/C du 9 Novembre 1989 TRESOR.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 3 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OFANGO-

AMPLIATIONS.-

JORC..... 2
DGFP/DGCA..... 4
DGFP/BST..... 4
DGCF/SAV..... 2
DGB/DGCF..... 4
DGI..... 1
TRESOR..... 1
MAEC..... 1
MID..... 1
INTERESSES..... 5
DOSSIERS..... 15
SGG/BC..... 4